

Qu'en est-il de la confidentialité?

La confidentialité est l'une des principales caractéristiques de ce service d'aide.

Elle est d'autant plus assurée que le service est fourni par des intervenants tenus au secret professionnel absolu selon les lois canadiennes et le code de leur ordre professionnel.

Tout contact, information ou conversation entre les parties concernées demeure strictement confidentiel et sans préjudice. En effet, aucun renseignement n'est divulgué sans l'autorisation écrite de la personne qui bénéficie du programme.



À votre service
24 heures sur 24
7 jours sur 7

Pour joindre votre programme d'aide,
composez le

1 888 687-9197

À tout moment de la journée ou de
la nuit, n'hésitez pas à appeler en
situation d'urgence.

Vous pouvez également effectuer
votre demande d'aide en ligne par
clavardage ou sur le portail santé et
mieux-être mis à votre disposition :

<https://secure.grouperenaud.com/client>

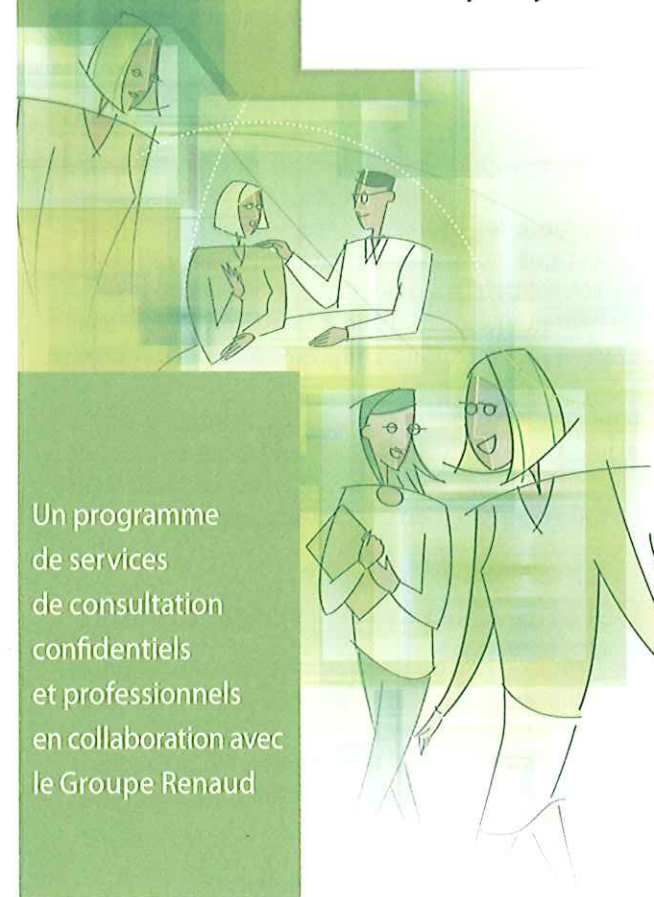
Nom d'utilisateur : CSPNE
Mot de passe : s5za2w7x7a

GROUPE
RENAUD



Août 2014

LE PROGRAMME
D'AIDE
aux employés



Pour les employés admissibles de la

**Commission scolaire
Pierre-Neveu**
525, rue de la Madone
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4
Téléphone: (819) 623-4114
www.cspn.qc.ca

PRÉSENTATION

La vie comporte inévitablement des moments de stress. Même si nous réussissons habituellement à résoudre les problèmes qui surviennent, il peut arriver que nous ayons à surmonter des difficultés personnelles plus aiguës. Dans ce cas, notre capacité d'adaptation fonctionnelle à la maison et au travail devient plus ou moins compromise.

Pour faire face à de telles situations, votre programme d'aide aux employés (PAE) vous offre des services de consultation confidentiels dont vous pouvez vous prévaloir gratuitement, et ce, sans préjudice.

Qui offre les services professionnels ?

Le Groupe Renaud est responsable des services d'évaluation et de consultation. Cette organisation regroupe des professionnels sélectionnés pour leur expérience dans l'art d'aider les individus à évaluer et à régler leurs problèmes personnels et professionnels.

CONSULTATIONS CLINIQUES AVEC :

- > Psychologues
- > Travailleurs sociaux

SERVICES-CONSEILS TÉLÉPHONIQUES AVEC :

- > Avocats
- > Comptables
- > Planificateurs financiers

Quand avoir recours au PAE ?

Personne n'est à l'abri des difficultés susceptibles d'affecter notre vie personnelle ou professionnelle, et ces obstacles peuvent être de plusieurs ordres.

PROBLÈMES PERSONNELS

- > Divorce, séparation
- > Problèmes conjugaux et familiaux
- > Troubles émotionnels
- > Dépression ou anxiété
- > Alcoolisme
- > Toxicomanie, pharmacodépendance
- > Cyberdépendance
- > Jeu compulsif
- > Décès d'un proche
- > Troubles alimentaires
- > Autres

PROBLÈMES PROFESSIONNELS

- > Stress, épuisement
- > Difficultés de communication
- > Difficultés de relations interpersonnelles
- > Coaching de gestion
- > Questionnements professionnels
- > Harcèlement
- > Autres

PROBLÈMES JURIDIQUES

- > Droit familial, criminel, immobilier et civil

PROBLÈMES FINANCIERS

- > Endettement
- > Budget
- > Faillite
- > Autres

Votre programme

En tant qu'employé admissible de la Commission scolaire Pierre-Neveu, vous pourrez bénéficier de trois consultations cliniques par année, incluant une heure de services-conseils téléphoniques pour des motifs juridiques et financiers.

La période contractuelle s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin. Chaque année, vos heures de consultation pourront être renouvelées en date du 1^{er} juillet.

Comment les services sont-ils fournis ?

Il suffit de composer le numéro sans frais 1 888 687-9197 pour obtenir une aide immédiate et confidentielle.

Par la suite, vous pourrez consulter un professionnel de trois façons :

- > En bureau
- > Par téléphone
- > Par rencontre virtuelle (webcaméra)

Qui assume les coûts ?

Les frais de ce programme d'aide sont entièrement assumés par votre employeur.